



Défi Vélo Plein Air Jeunesse 2026 – Conditions et frais de participation

Frais d'inscription

- L'inscription est au coût de 300 \$.
- Ces frais sont non remboursables et non transférables. Ils couvrent des coûts comme les repas, les collations, le transport des bagages et l'hébergement. Si un participant annule sa participation au défi, ces frais sont convertis en don à l'Association du cancer de l'Est du Québec, et un reçu fiscal est émis.

Autorisation de photographies

- J'autorise l'Association à prendre des photos et vidéos de ma participation et à les utiliser à des fins promotionnelles, sans limite de temps ni de lieu.

Engagements du participant

- J'accepte de respecter les règlements du Défi Vélo Plein Air, dont les suivants :
 1. Chaque participant du défi jeunesse doit obligatoirement s'inscrire avec un adulte accompagnateur.
 2. Le formulaire de consentement parental doit être signé par un parent ou un tuteur légal. Si le parent/tuteur légal ne prends pas part à l'événement, le formulaire doit indiquer clairement qui sera la personne responsable de la personne mineure.
 3. Inscription ouverte jusqu'au 11 juin 2026 ou jusqu'à ce que le nombre maximal de participants soit atteint.
 4. Chaque participant doit récolter un minimum de 275 \$ en dons, à soumettre avant le 6 juillet 2026.
 5. En cas d'annulation après le 1er juillet 2026, 50 % de la cagnotte (150 \$) sera réclamé.
 6. Les remplacements en cas d'annulation se feront selon la liste d'attente.
 7. Seuls les vélos de route, gravel bike et cyclocross.
 8. L'hébergement est en occupation double.
 9. Chaque participant peut apporter un seul sac.
 10. Il est strictement interdit d'altérer le chandail officiel du Défi Vélo Plein Air et de modifier les photos de l'événement.

Responsabilité et sécurité

- Je reconnaiss les risques liés à la pratique du vélo, les dangers de rouler en groupe, ainsi que ceux de bris mécanique, blessures ou vol pendant l'activité. Je renonce à toute réclamation envers l'Association, ses partenaires, bénévoles ou participants pour toute perte ou dommage.

Important : Aucun participant ne prendra le départ sans avoir récolté le minimum requis de 300\$